

N° de liste :

Rappel: - les coordonnées du vendeur doivent être indiquées sur tout article de plus de 50.- ainsi que sur les jeux de société, les puzzles, et les jeux vidéo.

- étiquette volante cartonnée obligatoire (pas de ruban adhésif), solidement attachée, comprenant le numéro de la liste, le numéro de l'article, sa dénomination, son prix et au besoin, sa taille.

Nom : _____ **Prénom :** _____

Mail : _____

Tél : _____ **Membre aPé : oui / non**

No	Désignation de l'article	Prix
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		

Récupération du montant de la vente: 90% pour les membres aPé et 70% pour les non-membres.

Tous les invendus sont à récupérer lors de la restitution samedi 5 mai de 16h45 à 17h45; les montants non récupérés deviendront propriété de l'aPé. L'aPé décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou disparition de matériel durant la vente.

Lu et approuvé le..... Signature.....